



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

3

MOTION

« Interpellation politique d'intégration »

Débat de consultation sur l'intégration

Luxembourg, le 28 janvier 2021

Dépôt Paul Galles

Groupe politique CSV

La Chambre des Député-e-s :

- Rappelant que le Luxembourg compte plus de 179 nationalités ;
- Considérant que dès lors, qu'il importe de donner une voix à chacun ;
- Rappelant que le Conseil national pour étrangers (CNE), institué par la loi du 16 décembre 2008, est un organe consultatif du gouvernement pour toutes les questions liées aux étrangers et à leur intégration ;
- Notant qu'au vu du nombre très important de résidents de nationalité étrangère au Luxembourg, il va sans dire que les fonctions et missions du CNE revêtent d'une importance toute particulière ;
- Sachant qu'il est de notoriété publique que le CNE connaît depuis ses débuts des difficultés à fonctionner de manière efficace ;
- Rappelant que le gouvernement a prévu dans l'accord de coalition de 2018 que : « *Le rôle, les modalités de fonctionnement ainsi que les modalités d'élection des membres du Conseil national pour étrangers (CNE) seront soumises à une consultation au sein du CNE et auprès des acteurs concernés. Le CNE sera réformé et valorisé par la suite.* » ;

Invite le gouvernement

- A présenter à la Chambre des Députés les conclusions de cette large consultation auprès du Conseil national des étrangers ;
- Dans le cadre de la réforme, à renforcer les missions et professionnaliser les structures du Conseil national des étrangers ;
- De saisir d'office un avis du Conseil national des étrangers pour tous les projets ciblant la situation des étrangers et de leur famille.

Paul Galles
PAUL GALLES

PAUL SCHAAR

Hansen
Mailine
F. Hetta - Gaasch

17. Sprautz